

« Pourquoi, dès que la victime est policier, y a-t-il deux poids, deux mesures ? »

LE MONDE | 30.05.2016 à 17h12 - Mis à jour le 30.05.2016 à 19h53

Par Noël Mamère, Olivier Besancenot, Annick Coupé, Jean-Baptiste Eyraud

Les faits sont têtus. Le 18 mai, une voiture de police est incendiée par des manifestants. Une vidéo montrant des individus non identifiables tourne en boucle sur les chaînes d'information en continu. Le soir même, puis le lendemain matin, quatre personnes sont arrêtées et mises en examen « *pour tentative d'homicide volontaire, destruction du bien d'autrui en bande organisée, violences en bande organisée et participation à un attroupement armé* », passibles d'un déferrement devant une cour d'assises, sur la seule base de leur participation à la manifestation parisienne non déclarée du mercredi 18 mai et d'un témoignage sous X ultérieur d'un policier, probablement infiltré dans les réseaux « antifa ».

Comme le soulignent leurs avocats, le dossier est totalement vide, et aucun élément objectif n'indique leur participation aux faits incriminés. Incarcérés en préventive, trois d'entre eux sont libérés par le juge des libertés et de la détention. Dans le cas présent, outre le vide du dossier, les éléments concernant la qualité des présumés « agresseurs » plaident en leur faveur. Ils disposent de domiciles connus, sont étudiants ou travailleurs, et ne peuvent être suspectés de fuir le procès.

Farce honteuse

Un tollé s'ensuit dans les médias, animé par le syndicat policier Alliance, le même qui avait organisé la manifestation de la police ce même 18 mai sur la place de la République. Rappelons qu'en France l'incarcération préventive est l'exception et la mise en liberté jusqu'au procès, la règle. Sinon les policiers, eux non masqués et reconnus dans des vidéos pour avoir tabassé de jeunes lycéens, se retrouveraient en prison.

La question posée est donc simple : pourquoi dès qu'il s'agit d'actes dont les victimes sont des policiers, y a-t-il deux poids, deux mesures ? En réalité, cette affaire dans l'affaire de la voiture incendiée est symptomatique d'un climat créé par le pouvoir qui ne peut déboucher que sur des farces honteuses, préjudiciables au bon fonctionnement des rapports entre police et justice, pour ne rien dire des rapports entre police et citoyens.

Cette farce honteuse pour le pouvoir [politique](#) et les syndicats de policiers est le produit de plusieurs facteurs :

- La délégitimation des institutions judiciaires en général et des magistrats en particulier par des responsables politiques de haut niveau. Au lieu de s'inquiéter des errements et des insuffisances de l'enquête policière, les politiques se contentent de reprendre à leur compte les déclarations des principaux syndicats de police, selon lesquels la violence de l'adversaire exonère le dispositif de maintien de l'ordre. La rhétorique de Manuel Valls est de ce point de vue préoccupante. Il commente les décisions de justice un peu à la manière de M. Sarkozy, mettant en cause systématiquement les décisions de la justice.
- En faisant pression de fait sur le cours d'une procédure, les responsables des syndicats de policiers et leurs soutiens au sein du pouvoir exécutif organisent de fait une fabrique à coupables. En bafouant les principes de séparation du pouvoir, ils empêchent que le dossier de cette affaire ne soit examiné sereinement à l'aune des faits vérifiables, des preuves à charge et à décharge et des principes fondamentaux du droit.
- Depuis les attentats de 2015, le discours martial des dirigeants politiques masque leur impuissance à rassurer une population légitimement inquiète. Ils multiplient les mesures d'affichage, dont l'instauration de l'état d'urgence que nous combattons depuis le début comme un état d'exception inefficace et attentatoire aux libertés.
- En tentant de faire passer en force une loi travail rejetée par la société, ils accentuent cette stratégie de la tension qui ne peut déboucher que sur la mise en scène d'affrontements de plus en plus violents. Les forces de l'ordre se retrouvent en première ligne mais leurs commanditaires, eux, se réfugient dans une hypocrisie sans limites.

Des militants stigmatisés et dépersonnalisés

Ce climat de peur ressemble à celui qui existait il y a plus de quarante ans et qui allait déboucher sur la première loi anticasseurs. Ce terme « casseurs » est lui-même connoté. Il dépersonnalise des militants qui, au-delà des désaccords avec leurs méthodes, sont ainsi stigmatisés. Ils n'apparaissent que comme motivés par la casse, assimilés à de simples voyous quand ce n'est pas à des terroristes. De proche en proche, les « casseurs » sont assimilés aux manifestants et à leurs causes légitimes par un pouvoir qui lui-même orchestre la répression à coups de gazages massifs et systématiques, de flashbats et de LDB. Nous devons [arrêter](#) cette dégradation de l'Etat de droit qui entraîne une criminalisation du mouvement [social](#).

Nous refusons que la justice soit sous la surveillance de l'alliance entre des syndicats de policiers d'extrême droite et d'un pouvoir politique à la dérive. Nous soutenons le magistrat qui, pour avoir exercé son office de gardien des libertés, pour avoir pris une décision que la loi lui commandait de prendre, pour avoir pris ses responsabilités en qualité de juge des libertés et de la détention, et ce en opposition à la volonté de l'Etat, est la cible d'une campagne médiatico-politique orchestrée.

Une justice indépendante est garante de la démocratie. En s'ingérant dans une enquête en cours, le pouvoir exécutif met en cause les fondements mêmes de notre Etat de droit. La démocratie à un prix : l'indépendance de la justice et des juges.

Noël Mamère est député écologiste, Olivier Besancenot est membre du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), Annick Coupé est syndicaliste et Jean-Baptiste Eyraud est militant associatif.